



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03/04/2025

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 21 mars 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL GHAZI Fouad Eddine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Étaient présents : 26

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, Emmanuel GOULLIART, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoint.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, PACINI Antoine, BARENGHIEN Isabelle, Conseillers.

Absents excusés : 7

SERRURIER Didier, procuration à CADART François-Xavier
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
EL MESSAOUDI Amira, procuration à BACLET Christian
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à MASSET Amandine
HUART Cécile, procuration à DECRAENE Pierre
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à PACINI Antoine
PELLIZZARI Rachel, procuration à DAL Perrine

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07/03/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 21/03/2025**
5. **COMMISSION FINANCES**
 1. Compte financier unique 2024
 2. Affectation du résultat 2024
 3. Taux de fiscalité au titre de l'exercice 2025
 4. Budget primitif 2025
 5. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – 2025
 6. Budget alloué à la formation des élus – 2025
 7. Modifications du tableau des effectifs
 8. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
 9. Création – suppression d'emplois permanents
 10. Stratégie de mécénat – signature d'une convention entre la ville et la SAS UNEXPO
6. **COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**
 11. Programmation du contrat de ville 2025
 12. Attribution d'une subvention pour l'association Les Mouchons
7. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 13. Convention de partenariat entre la ville et Lille3000 dans le cadre de Lille3000 – édition Fiesta
 14. Candidature de la ville au label « Ville active et sportive »
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 15. Actualisation des tarifs pour les séjours de vacances – été 2025
9. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
 16. Signature d'un avenant à la convention de gestion entre LMH et la ville de Seclin des espaces verts et équipements du quartier de la Mouchonnière à Seclin

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Fouad Eddine EL GHAZI, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Je vais inviter chaque élu à bien vouloir rejoindre sa place le temps que Monsieur EL GHAZI dise bonjour à tout le monde. Prenez votre temps. Monsieur EL GHAZI, on vous écoute pour l'appel des élus présents.

Monsieur Fouad Eddine EL GHAZI procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur LEFEBVRE : Le quorum est atteint, Monsieur le Maire. Nous pouvons débiter cette séance.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7/03/2025

Monsieur le Maire : Nous allons immédiatement procéder par l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 7 mars dernier. Y a-t-il des observations particulières sur celui-ci ? Je n'en vois pas. Je considère donc ce procès-verbal accepté.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Communication du Maire, j'ai une communication à vous délivrer, celle de porter à votre information que depuis le 1^{er} avril – cela n'est pas une blague – le point d'information de l'office de tourisme est désormais accueilli en mairie. Les agents d'accueil de la collectivité ont été formés spécifiquement afin de pouvoir accueillir les touristes qu'on espère de plus en plus nombreux au sein de notre collectivité. Le lieu de la mairie était le lieu idéal pour pouvoir les accueillir, étant un lieu bien plus visible, bien plus passant. On est très heureux en tout cas que ce point d'information, qui était un point d'information associatif, devienne par l'effet de la métropolisation un véritable service public au bénéfice des touristes qui seront amenés à visiter notre secteur. Voilà l'information que je tenais à vous délivrer. Pas de remise en cause de l'information qui peut être délivrée au bénéfice des touristes.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 21/03/2025

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 21/03/2025

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 21/03/2025

Monsieur le Maire : Décisions municipales, état des marchés, je ne sais pas s'il y a des observations particulières sur cela. Pas d'observations, je vous remercie.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 1

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire : Je passe immédiatement la parole à Monsieur BACLET qui va être fortement sollicité en cette séance consacrée au budget. Je vous passe immédiatement la parole, Monsieur BACLET pour la délibération relative au Compte Financier Unique 2024.

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Première délibération, nous allons parler du Compte Financier Unique. Le CFU remplace le Compte Administratif qui est produit par l'ordonnateur, c'est-à-dire nous, et le Compte de Gestion qui est produit par le comptable. Le passage au CFU n'a été possible que grâce à une anticipation qu'on avait faite pour passer en nouvelle nomenclature M57 depuis janvier 2023. Maintenant, les résultats ont été dressés en collaboration avec le Comptable public et le Service de gestion du comptable de Villeneuve-d'Ascq. L'exercice 2024 s'est déroulé dans un climat géopolitique très contraignant. De plus, les conditions de l'élaboration du budget 2024 ont été très complexes pour tous les agents de la Ville. Un véritable effort commun a été mis en œuvre pour le mener à son terme dans les meilleures conditions possibles. Même si 2024 a été plus éprouvante que ce qu'on a pu connaître, avec malheureusement la perte de deux éléments importants dans le Pôle Ressources, il faut quand même se rendre compte que le travail pour ces résultats de 2024 et le budget que nous allons voir tout à l'heure nécessitent beaucoup de travail. Et, je voulais absolument remercier l'ensemble des agents qui y participent. Bien évidemment, il y a d'abord tous les agents des Services comptables qui sont très sollicités. Je rappelle que le budget est maintenant un travail du quotidien avec des réunions très régulières avec les Responsables de pôle qui nous permettent déjà d'établir les premiers atterrissages et de pouvoir définir le budget de l'année qui suit. Donc, un grand merci à tous ces Responsables qui ont pu faire en sorte que maintenant ces éléments soient beaucoup plus fluides. Vous n'entendez pas ? Excusez-moi. L'année 2024 est également le démarrage de plusieurs projets du PPI. Le PPI c'est le Plan Pluriannuel d'Investissement. On va en parler plusieurs fois dans la soirée. Je rappelle que le PPI – je vais essayer de le dire qu'une seule fois – mais ce sont des travaux qui sont réalisés sur plusieurs années qui concernent surtout la salle de spectacle, le cénotaphe, le pavillon des expositions qui abrite la police municipale et tout l'éclairage qu'on a pu faire. C'est la dernière année. Donc, celui-ci a traîné sur quatre ans. On constate une augmentation sensible des dépenses d'investissement, mais également des recettes puisque notre stratégie est toujours d'aller chercher le maximum de subventions. La ligne de conduite est restée la même tout au long de l'exécution de ce budget prévisionnel : mesurer les dépenses et recouvrir un maximum de recettes que ce soit en investissement où les recherches de subventions ont commencé à porter leurs fruits sur les recettes ou en fonctionnement où l'usage raisonné des dépenses a permis de faire monter l'épargne brute à 1,6 million pour l'année 2024. Cela permet de garder un taux d'épargne brute plus que remarquable.

Cette année encore, les efforts de gestion mis en œuvre par la municipalité depuis 2020 ont permis d'obtenir des résultats suivants : des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 20 millions, des recettes de fonctionnement de l'ordre de 21,8 millions et donc une épargne brute d'environ 1,6 million. Vous avez dans les documents qui vous ont été fournis une courbe de l'évolution du montant de l'épargne brute. Vous voyez que nous maintenons notre cap des 8 % pour la réalisation du CFU de 2024. Vous avez aussi quelques tableaux où vous pouvez voir les dépenses de fonctionnement. Elles sont divisées en grande partie sur les charges à caractère général, chapitre 011, à 5 242 000, les charges de personnel sont de 13,3 millions, puis quelques autres charges de gestion courante pour 1,4 million à peu près, ce qui représente les 20 millions dont je parlais tout à l'heure.

Concernant les recettes de fonctionnement, il y a le produit des services pour 1,4 million, les impôts et taxes pour 17,3 millions, et les dotations et participations qui représentent 2 783 000, donc un total de 21,879 millions.

Concernant la section d'investissement toujours pour 2024, le remboursement de l'emprunt pour 380 000, les immobilisations corporelles, c'est-à-dire les études pour 680 000. On a fait une subvention pour les logements Octave d'à peu près 40 000 euros. Ensuite, il y a eu des travaux qui ont été réalisés pour 1 945 000 et ce qu'on a pu appeler tout à l'heure le PPI pour 1 545 000. Ce qui porte les dépenses d'investissement pour l'année 2024 à 4 589 000 et des recettes en face. On a eu le FCTVA, donc le remboursement de la TVA qu'on a payé l'année d'avant pour 345 000, les subventions – merci aux Services – pour 1 156 000. Et, on avait un emprunt qui avait été contracté pour l'éclairage public. On avait pris une première partie en 2023.

Nous avons donc pris la deuxième partie de 243 000 euros cette année. On a des recettes de 1 780 000. Ce qu'on peut dire sur les points marquants sur ce CFU : en fonctionnement, on a un taux d'exécution des recettes de fonctionnement qui est de 99,9 % où les impôts et les taxes représentent 79 % des recettes de la commune. À noter quand même qu'il y a une forte perception au niveau de la TLPE puisqu'on a reçu à peu près 600 000 euros cette année. La TLPE est la taxe sur la publicité.

Concernant les dépenses, nous avons un taux d'exécution qui est de 94 %, ce qui démontre que la sincérité budgétaire souhaitée par la municipalité reste forte. En plus, ce taux a été amoindri puisque nous avons eu un avoir exceptionnel sur les fluides de 300 000 euros. Cet avoir a été obtenu grâce à notre plan de sobriété et aussi à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui nous permet de chercher des économies aussi sur nos fluides et sur nos travaux de rénovation que nous avons pu réaliser sur nos bâtiments. Les dépenses de personnel continuent d'être maîtrisées. Nous les avons prévues à 13,8 millions et on n'atteint que 13,3 millions. Elles représentent quand même 66 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,7 million, dont 1,1 million de subventions. Cela représente 64 % des recettes d'investissement. La seconde levée de prêt, je vous en parlais, est de 243 000 euros en sachant que nous avons prévu un prêt de 2 millions d'euros en fin d'année 2024 qui ne sera prélevé qu'en début 2025.

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont en forte augmentation de l'ordre de 35 % puisqu'elles s'élèvent à 4,5 millions et elles marquent le début des grands projets du mandat. Elles sont bien sûr à mettre en face de l'augmentation significative des recettes d'investissement. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement représente 71 %, ce qui est tout à fait honorable en termes de réalisation de travaux et sur des chantiers d'envergure comme ceux qu'on connaît en ce moment.

Au final, nous avons un résultat de l'exercice en fonctionnement qui est de plus 1 169 000, sans les mouvements d'ordre, et un résultat d'investissement qui est négatif de 1 252 000. C'est l'écart entre les recettes d'investissement et les dépenses qu'on a réalisées.

Avec l'ensemble qui nous restait, nous avons maintenant un résultat cumulé de fonctionnement qui est à 7 178 000 et un résultat d'investissement qui lui est négatif à 1 596 000. Il est à noter que nous avons ce qu'on appelle des restes à réaliser. Tout à l'heure, je vous parlais en particulier du prêt. Ce prêt avait été inscrit pour 2024, mais nous ne l'aurons qu'en 2025, donc c'est un reste à réaliser positif de 2 millions. Par contre, des travaux ont été réalisés sur 2024 et ils seront payés en 2025. Cela représente 1 556 000.

La préparation du BP24 pendant une période complexe de la Ville et l'exécution du budget 2024 ont été à plusieurs titres exemplaires et l'effort continu insufflé depuis le début du mandat reste constant. Voilà concernant le CFU.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BACLET. Y a-t-il des observations sur celui-ci ? Non, pas de prise de parole particulière. Alors comme la loi m'y oblige, je vais vous laisser la parole, Monsieur BACLET, pour passer au vote, le temps pour moi de quitter les lieux pour que ce vote puisse être effectif. Je reviens dans un instant.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur BACLET : Trente secondes et demie. Y a-t-il des votes contre ? Donc là-bas, je suppose que cela fait huit. Des abstentions ? Donc, voté à la majorité. Monsieur le Maire peut revenir.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Merci. C'est l'occasion pour moi de m'associer aux remerciements que vous avez pu formuler, Monsieur BACLET, auprès de l'ensemble des services pour le travail formidable qui a été réalisé sur les opérations budgétaires, sur les procédures budgétaires. On parlait quand même de très très loin il y a plusieurs années. Aujourd'hui, c'est un travail qui est vraiment porté tout au long de l'année et on peut mesurer les atterrissages au fur et à mesure. On peut vraiment avoir une anticipation parfaite de nos exécutions. Ce n'est pas étonnant qu'on arrive à des niveaux d'exécution comme ceux que vous avez pu décrire. Je tenais donc bien évidemment à remercier l'ensemble des services pour l'ensemble du travail porté qui nous permet d'avoir de tels résultats.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
À 24 VOIX POUR (Monsieur le Maire ne participant pas au vote)**

À 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération numéro 2, celle de l'affectation du résultat 2024.

Délibération n° 2

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Monsieur BACLET : Là, je vais aller directement vers le tableau qui vous a été présenté pour le décortiquer un peu rapidement avec vous. Vous avez, avec l'ordre inclus, d'abord les résultats de l'exécution concernant l'investissement. Le mandat émis, c'est-à-dire les dépenses, elles s'élèvent à 4 607 000. Les recettes s'élèvent à 3 354 000, ce qui fait qu'on a un résultat négatif de 1 252 000 auquel s'ajoute le résultat négatif de l'année dernière qui est reporté de 344 000. Donc, nous avons un solde global de l'investissement sur 2024 qui est d'environ 1,6 million. Les restes à réaliser, j'ai pu en parler tout à l'heure, donc 1 556 000 en dépenses pour les travaux qu'on a réalisés et les 2 millions pour l'emprunt qu'on devait toucher en 2024, qu'on touchera en 2025. Donc, on a un reste à réaliser qui a un solde positif de 512 000 qui vient se déduire des 1 597 000 que vous aviez tout à l'heure dans le résultat, dans le solde d'exécution. Et donc, nous avons un besoin de financement pour notre section d'investissement de 1 084 000.

Concernant le fonctionnement, les dépenses se sont élevées avec, cette fois-ci, les mouvements d'ordre à 20 728 000 et des recettes qui se sont élevées à quasiment 21 900 000 euros, ce qui fait un résultat de l'exercice de 1 169 000, auquel on vient ajouter le fonds de roulement qu'on avait qui était de 6,08 millions. Ce qui fait qu'on a un résultat en fin d'exécution à 7 178 000 euros.

Donc sur ces 7 200 000 à peu près, il nous faut réalimenter notre besoin en financement de 1 084 000, dont je parlais tout à l'heure, ce qui fait que nous allons avoir un disponible à affecter de 6,93 millions alors qu'il était à 6,08 millions l'année dernière.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante : la couverture obligatoire du déficit d'investissement de 1 084 000, j'en ai parlé. La dotation complémentaire à la section d'investissement, je n'en ai pas. C'est bien. Et l'intégration de l'excédent de fonctionnement de 6 093 653,05.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Je la passe dès lors au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Votes favorables ? Délibération acquise à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

À 25 VOIX POUR.

À 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, pour les délibérations sur les taux de fiscalité.

Délibération n° 3

TAUX DE FISCALITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur BACLET : Malgré un contexte très défavorable, la Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de fixer les taux de fiscalité pour 2025 aux mêmes montants, c'est-à-dire pour la taxe foncière bâtie à 47,29, pour la taxe foncière non bâtie à 43 et pour la taxe d'habitation à 25 %. Ces taux sont inchangés depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Très bien. Je me félicite, en tout cas, de la promesse que nous avons faite auprès des Seclinois de ne pas augmenter les taux de fiscalité en dépit de l'ensemble des nombreux projets que nous portons et qui aboutissent, se concrétisent, sans qu'il y ait

d'augmentation d'impôts. Donc une fois de plus, je remercie l'ensemble de l'équipe municipale d'avoir bien eu à l'esprit tout au long de ce mandat, qui n'est pas achevé d'ailleurs, le fait de porter de nombreux projets sans que cela puisse porter à conséquence sur le revenu des ménages et le taux de fiscalité. Je tenais à remercier chacun et chacune d'entre vous. Y a-t-il des observations ? J'ai cru noter que non. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote acquis à l'unanimité sur le maintien de ces taux de fiscalité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Nous pouvons donc passer au gros morceau de cette soirée, si vous me permettez l'expression. Je ne parlais pas de vous, Monsieur BACLET. Celui relatif au budget primitif. Je vous laisse la parole. Heureusement, vous n'êtes pas susceptible.

Délibération n° 4

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur BACLET : J'attends le petit support qui va bien. Merci, Madame YOUSFI. Nous allons parler du budget 2025. Selon l'Association des petites villes de France, c'est le plus mauvais budget pour les collectivités territoriales depuis 2015 avec 7,4 milliards de ponctions sur les collectivités.

Pour la Ville, il y a trois éléments majeurs. C'est la hausse des cotisations retraite qui va nous coûter 170 000 euros en 2025 et qui va nous coûter 660 000 euros à l'échéance de 2028. Nous avons aussi la hausse des cotisations de maladie qui va nous coûter 55 000 euros en 2025. Et là, nous sommes sujets au DILICO. C'est un prélèvement qui est fait pour aider l'État à boucler sa dette et qui nous serait remboursé en trois ans dans les années futures.

À Seclin, l'investissement est historique. C'est l'aboutissement de grands projets. Bien évidemment, vous avez la salle de spectacle et j'en ai parlé tout à l'heure, la réhabilitation du pavillon pour la police, le cénotaphe qui fait pas partie du PPI, l'instrumentalisation de la collégiale. Il s'agit de sa surveillance pour voir s'il n'y a pas de gros défauts qui se préparent. Et, il y a la fin du programme relatif à l'éclairage public et pour finir, la démolition, la reconstruction de la Ribambelle.

Donc, ceci est maîtrisé grâce à une gestion saine et rigoureuse. Comme on le disait, nous avons une épargne brute stable à un niveau d'à peu près 8 %. Cela nous permet de dégager une capacité d'autofinancement très intéressante. Bien sûr, la culture de la recette qui permet des recettes d'investissements exceptionnelles puisque l'ensemble des projets est quasiment couvert à 80 % et par exemple, le pavillon de la police est carrément une opération blanche. Ensuite, nous avons un endettement qui reste limité, sain et bien diversifié qu'on ne va pas non plus creuser en 2025 puisqu'on ne va pas faire appel à de nouveaux emprunts. Et nous avons encore de l'épargne qui est mobilisable. Dans ce budget, les engagements sont tenus. Un service public de qualité est maintenu et sans fermeture de service. Il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Par contre, il y a une indexation des tarifs pour les services rendus au public, comme chaque année, soit 1,7 %.

Concernant les orientations politiques, on souhaite pérenniser la dimension sociale dans l'ensemble des politiques publiques menées. On souhaite, bien sûr, développer l'attractivité. On veut façonner une Ville durable et accessible à tous. On veut améliorer le Seclin du quotidien. On veut bâtir le Seclin de demain en menant à terme de grands projets. On veut renforcer la culture de la recette toujours pour poursuivre l'aménagement de la Ville sans l'endetter. Les grandes orientations seront développées tout à l'heure de manière thématique.

Très rapidement, le tableau des grands équilibres. Nous allons revoir un petit peu tous ces chiffres en détail. Ce qui est important à voir, c'est que nous prévoyons en dépense 5,6 millions pour les charges à caractère général et 13,5 millions à peu près pour le personnel. Les autres charges de gestion courante vont s'élever à 1 537 000. Aux côtés des recettes, les produits des services nous amèneront à peu près 1,5 million, les impôts 17,4 millions et les dotations 2,7 millions à peu près.

Concernant l'investissement au niveau des dépenses, ce qui est à noter c'est que nous avons prévu des dépenses d'investissement de 9 750 000 cette année, un remboursement du capital pour 547 000. Ça, c'est pour les dépenses. Quant aux recettes, on a bien sûr en face une subvention pour 4 641 000 et on a le fameux prêt qui était prévu en 2024 qui arrivera en 2025. Puis pour faire l'équilibre, nous allons prendre sur la section de fonctionnement de l'ordre de 4,7 millions.

Voilà un petit peu plus en détail. Donc, les recettes de fonctionnement sont notées à la hausse pour le budget de 2025 puisqu'elles sont à 22,3 millions alors que nous étions à 21,9 millions, soit à peu près 425 000 euros de plus. S'agissant des raisons, nous avons le remboursement de l'assurance pour la

réhabilitation du pavillon des expositions. Ce sont 483 000 qui viennent dans les recettes de fonctionnement cette fois-ci. Nous avons une augmentation mécanique de l'indexation des bases fiscales de l'ordre de 100 000 euros. Il est à noter quand même que les recettes auraient baissé si nous n'avions pas eu le remboursement de l'assurance pour le pavillon. C'est tout de même un signe des baisses de dotations de l'État.

Concernant les dépenses de fonctionnement, ce chiffre, malgré la maîtrise qu'on a pu avoir, est à 20 826 000 contre 20 065 000 au CFU, c'est-à-dire l'ancien Compte Administratif. Cela fait tout de même un écart de 7,61 %. Pour quelles raisons ? Les charges de personnel du fait de décisions nationales qui ne sont pas compensées, on va avoir 158 000 euros de plus pour les mesures incompressibles de l'État. Celles-ci atteignent 225 000 euros. Les charges à caractère général sont estimées à la hausse de plus de 364 000 euros puisque – rappelez-vous, je vous l'ai dit tout à l'heure – fin 2024, nous avons eu un avoir exceptionnel de 300 000 euros sur nos fluides. Les autres augmentations, c'est bien sûr la loi EGALIM qui nous contraint beaucoup sur les achats alimentaires pour nos restaurations scolaires et la maintenance informatique.

L'évolution du taux d'épargne, le taux d'épargne se maintient à 8 % pour 1,7 million, alors que cette année, en 2024, nous n'avons pas eu le filet de sécurité que nous avons pu avoir en 2023. C'est parce que nous avons une maîtrise de la masse salariale qui a été renforcée, qu'on a réduit sérieusement l'enveloppe des fluides puisqu'elle est passée à 1,3 million, et parce que nous avons aussi essayé d'améliorer beaucoup les recettes de fonctionnement. Le BP 2025 affiche un niveau d'épargne brute moins élevé puisqu'on ne prévoit que 1 million, alors que le budget 2024 affichait normalement 700 000 euros et qu'il a atteint réellement 1,7 million.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 11 800 000 dont 8 200 000 pour le PPI. Je ne rappelle plus ce qu'est le PPI. Par contre, nos recettes d'investissement pour 2025 sont de 7,1 millions, dont 4,6 millions de subventions. Bien évidemment, il faut prendre en considération que ces subventions sont décalées un peu dans le temps, donc en 2026 on aura des subventions qui vont arriver pour des réalisations de cette année.

Maintenant, on va un peu rentrer dans les détails thématiques. On va commencer par la Commission du Maire et celle des services rattachés à la Direction Générale. Les chiffres clés en section de fonctionnement pour les dépenses, nous avons bien évidemment les dépenses de personnel que nous avons prévues à 13,5 millions et qui vont représenter 65 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En Administration Générale, on a prévu 138 000 euros, pour la police municipale 81 000 euros, pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante 250 000 euros et pour le handicap santé et prévention 7 000 euros. Les recettes ne sont pas très grandes dans ce périmètre-là puisqu'il n'y a que des remboursements de CPAM et quelques mises à disposition d'un responsable administratif pour le CCAS. Concernant les investissements pour l'administration générale, il est prévu 40 000 euros, pour la police municipale 30 000 euros et pour le handicap 6 500 euros.

Concernant la masse salariale, elle devrait atteindre 65,2% en 2025. Cette proportion est en diminution alors qu'elle augmente dans toutes les collectivités de la même strate. La maîtrise de la masse salariale n'est pas incompatible avec une vraie qualité de vie au travail. On a pu mesurer une baisse de l'absentéisme, une division par deux des accidents du travail, l'accompagnement à la formation qui a été renforcé, un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en augmentation. Nous avons aussi une ingénierie renforcée sans augmenter la part des agents de catégorie A dans les effectifs. Toujours concernant les RH pour les priorités, les plans de formation et les plans de prévention : établissement d'un plan de formation avec une enveloppe de 78 000 euros dédiée en complément à la contribution au CNFPT, qui lui-même est déjà à plus de 75 000 euros. On va réaliser le bilan des 1 607 heures qui ont été mises en place quasiment au début du mandat, faire une évaluation de la pratique du télétravail. On va aussi se concerter sur les Lignes Directrices de Gestion, sur la charte des bonnes conduites de l'usage du mail, sur la valorisation de l'information RH sur un nouvel intranet et sur le renforcement de la politique de prévention en associant la F3SCT.

Concernant la Commission du Maire : poursuite de la mise en accessibilité de la commune aux personnes en situation de handicap, favoriser la prévention et maintenir son capital santé quel que soit son âge, lutter contre les addictions, faire une Ville pour tous, une Ville qui protège les biens et les personnes. Le cœur de la commune ne peut battre sans le mouvement associatif et sportif, c'est l'ADN de la commune. Le renforcement des liens avec nos Villes jumelées et le maintien et le développement des cérémonies commémoratives de mémoire. Nous allons aussi poursuivre les actions phares en matière de santé et de handicap avec toutes les sessions de prévention qui existent. Nous allons aussi maintenir des actions autour du Téléthon, des forums dédiés au handicap et poursuivre l'activité physique adaptée. Nous allons poursuivre aussi l'accompagnement de la vie associative en mettant à disposition un nouvel outil qui est la Maison des associations. On va continuer à faire vivre le travail de mémoire et poursuivre la mise en sécurité de la commune avec la réintégration des équipes de police

dans le pavillon, la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour coordonner tous les services de police. Le renforcement du dispositif « voisins vigilants » et enfin la fonction de veille renforcée au Centre de Supervision Urbaine, le centre de vidéoprotection, avec l'ambition aussi de rejoindre celui de la Métropole.

Maintenant concernant le Pôle Ressources, en section de fonctionnement, nous avons les remboursements des intérêts de nos prêts pour 170 000 euros, la subvention du COS pour 46 000 euros, les taxes et impôts pour 60 000 euros, les assurances pour 65 000 euros, l'hébergement des infrastructures informatiques pour 160 000 euros, les abonnements télécoms pour 115 000 euros. Les recettes sont celles de nos impôts qui sont attribués à cette section. En section d'investissement, nous allons avoir le remboursement du capital de la dette, soit 550 000, des travaux sur la téléphonie pour 33 000, beaucoup de choses aussi sur l'informatique, sur la sécurisation, etc., pour 140 000 et quelques réalisations pour la salle de spectacle pour 35 000. Pour le Pôle Ressources 2025, ce sera aussi la vigilance sur le suivi de la facturation. Je rappelle quand même qu'on est arrivé aussi à des délais de paiement qui sont assez exceptionnels, de moins de 20 jours. Là, on est parti sur des chiffres beaucoup plus grands. La sécurisation des procédures en maintenant une souplesse nécessaire pour le bon fonctionnement des services. Et comme je le disais, la sécurisation de nos services informatiques.

Monsieur le Maire : Merci. Et sur le Pôle Social et Public, je passe la parole à Madame RACHEZ.

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir ! De la même façon, quelques chiffres. En section de fonctionnement, une subvention CCAS de 430 000 euros, état civil affaires générales 11 000 euros, le France services 3 000 euros, les seniors 76 000 et l'EVS 136 000 euros. En recettes d'EVS (l'Espace de Vie Sociale) pour la politique de vie 141 000 euros, l'état civil 83 000 euros, le France services 45 000 euros et les seniors 10 000 euros.

Donc, toujours un pôle engagé au service de tous les Seclinois, avec d'abord les seniors et la lutte contre l'isolement que nous essayons de déployer avec « l'aller vers ». Nous avons toujours notre liste de personnes vulnérables. Et « l'aller vers » grâce à la distribution des colis et aussi à refaire les cartes Seniors lors de la mise à jour, nous pouvons déjà avoir une idée des personnes qui ne voient quotidiennement personne chez eux. Et, il y a aussi le déploiement du lien intergénérationnel. Donc, offrir aussi un parcours résidentiel adapté à la perte d'autonomie avec les logements Octave qui vont sortir de terre très prochainement. Le logement permet bien sûr à chacun d'être accueilli dans un logement digne selon le parcours de l'habitat. En ce qui concerne le social, la poursuite et le déploiement du MSG avec l'étude des droits communs qui nous permet de voir les personnes qui n'y ont pas accès parce qu'elles sont dans l'ignorance ou parce qu'elles n'ont pas la possibilité de le demander. Tout ce qui est Espace de Vie Sociale, il y a un panel d'activités pour favoriser le mieux vivre ensemble et l'implication des habitants dans la vie sociale avec la parentalité, l'accompagnement scolaire et la mobilité, lever les freins vers le retour à l'emploi.

En ce qui concerne les violences intra familiales, permettre la mise à l'abri avec le logement de mise à l'abri en grand danger avec un suivi et un accompagnement grâce à nos partenaires, avec le CCAS et les partenaires du territoire évidemment. Et aussi mettre en place des actions de prévention qui nous semblent évidemment indispensables par conférence et autres.

Sur l'état civil affaires générales, maintenir une offre de services diversifiée.

En budget 2025, les priorités sont l'augmentation de la subvention allouée au CCAS qui est passée de 400 000 à 430 000 en cours d'année. Pour les seniors, le maintien d'une offre de services de qualité diversifiée alliant l'activité de loisirs, les sorties culturelles et festives, et l'enrichissement de l'offre du France services avec le Défenseur des droits et l'URSSAF, qui sont arrivés cette année.

La mise en œuvre du volet seclinois du contrat de ville métropolitain 2024-2030, on en a déjà parlé en juin et je vous en reparle ensuite avec les délibérations qui vont bien.

Et je pense que c'est fini pour moi. Merci.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Merci, Madame RACHEZ. Je passe la parole à Madame MASSET pour la déclinaison relative au Pôle Parcours Éducatif.

Madame MASSET : Merci, Monsieur le Maire. Pour commenter un peu les chiffres qui sont projetés, pour 2025 la Ville poursuit son engagement en faveur de nos jeunes seclinois afin de leur donner les clés de la réussite pour une citoyenneté active et responsable.

Dans ce cadre, le budget prévisionnel 2025 reste quasi identique en dépenses de fonctionnement, avec une variation de 1 % par rapport à 2024, soit environ 10 000 euros. Vous avez le détail des chiffres. Je ne vais pas tout lire dans ce qui est projeté.

Concernant la section d'investissement, une évolution de 8 % est à noter pour répondre à différents projets tels que la dynamique des 1 000 premiers jours, la mise en place du RPE et des aménagements dans les écoles et nos accueils de loisirs.

Alors concernant le parcours éducatif, une orientation politique forte est assumée, donc un véritable parcours éducatif pour les 0 à 25 ans, une ambition de continuité et de cohérence éducative réaffirmée, des écoles accessibles, modernisées, écoutées, accompagnées et entretenues, favoriser la réussite scolaire des élèves, maintenir une offre de restauration scolaire en régie et de qualité grâce à l'action menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et la non-réservation. Peut-être pour profiter de donner des chiffres sur ce volet-là, on a réussi en mars 2025 à réduire de 12 % la non-réservation alors que nous étions encore à 26 % en septembre. C'est donc encourageant. Poursuivre une offre d'accueil de loisirs, séjours de vacances riches et diversifiés, une action forte pour favoriser l'émancipation et l'insertion professionnelle des jeunes seclinois (donc, l'aide au BAFA, BAFD, bourses au permis, mon métier à venir), et aussi une volonté de professionnaliser les équipes.

Les priorités au niveau du budget 2025 sont le déploiement d'une nouvelle offre de services en matière de petite enfance autour notamment de la prévention précoce et de la parentalité. La première maison 1 000 jours va ouvrir. C'est la première du département. Un relais parents-enfants pour l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes du territoire, une nouvelle dynamique au niveau de l'information jeunesse notamment avec le PIJ 2.0, le renforcement de la bourse au permis et la déclaration des accueils périscolaires en accueil collectif de mineurs, ce qui est pour nous une plus-value éducative et un gage de qualité.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MASSET. Je passe la parole à Monsieur GOULLIART pour les éléments relatifs au Pôle Rayonnement, Communication et Inclusion dans les manifestations.

Monsieur GOULLIART : Alors, on va d'abord parler des chiffres clés. Les dépenses ont été de 333 000 euros, avec 10 000 euros pour la partie jumelage et affaires patriotiques, la vie associative 104 000 – ça, c'étaient les différentes subventions –, la bibliothèque 58 000, la communication globale avec notamment le journal municipal, entre autres, 104 000, la culture 174 000, le CMEM avec les différents équipements qui ont pu être apportés – là, on est dans le fonctionnement - 44 000 euros, le sport 234 000 euros.

Les recettes : 16 000 euros pour la bibliothèque, 40 000 euros pour la culture, le CMEM 74 000 euros, le sport 344 000 euros et la gestion des salles 13 000 euros.

Dans la section investissement, il y a la salle de spectacle, et là on ne parle que des aménagements intérieurs, donc l'identité graphique et le mobilier, puisque tout le reste est la partie de Monsieur LEMAITRE, donc c'est 248 000 euros. L'art dans la ville, les investissements se poursuivent avec 10 000 euros par an. Le CMEM avec l'achat et le renouvellement de matériel pour 10 000 euros et le sport 19 000 euros.

Les grands investissements dont on a parlé juste avant participent à notre visibilité et donc au rayonnement de notre commune. Il est important de préciser qu'en assurant la pérennité de tout cela, cela apporte la pérennité de nos services et de nouveaux services de demain comme la Maison des associations et la salle de spectacle qui vont bientôt ouvrir à la fin de cette année. Donc développer et dynamiser les actions que nous mettons en place, développer et dynamiser le commerce du centre-ville avec l'organisation d'événements sportifs, tout cela participe à amener et à donner, à renvoyer une image de la commune et à amener les habitants à s'approprier leur commune. Faire rayonner Seclin à travers d'événements culturels, sportifs, populaires d'envergure et inclusifs. Moderniser l'image de la commune et développer son attractivité. Développer l'accès à la culture et au sport pour tous. Diversifier l'offre culturelle et développer la médiation culturelle. Maintenir des événements phares et récurrents comme la fête des harengs, la fête nationale ou le village de Noël par exemple. Faire des Seclinois des ambassadeurs de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole à Monsieur SPOTBEEN.

Monsieur SPOTBEEN : Merci, Monsieur le Maire. Seclin est une Ville qui soutient son commerce de proximité. On accompagne la création et la transmission. On soutient les commerces en difficulté ainsi que le marché. On organise des événements. On maintient l'organisation des événements populaires pour l'inclusion de tous les publics : le dépassement de soi, le sentiment d'appartenance à la commune. On place l'art, la culture et la musique au cœur de la Ville et de la nature. On renforce le CMEM en tant qu'outil d'attractivité et on soutient et accompagne le tissu associatif qui renforce le lien social au sein de la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Madame GABREL pour les éléments relatifs au sport.

Mme GABREL : Bonsoir ! Je vais vous parler des priorités de ce service. Nous avons la chance d'avoir une future nouvelle salle de spectacle qui est un équipement culturel d'envergure sur lequel on compte beaucoup. Cette année, on a aussi la chance de recevoir le Tour de France pendant deux jours et d'avoir des événements sportifs de premier plan comme le départ du marathon de la Route du Louvre. On fait tout pour que les associations prennent le parc de la Ramie pour leurs événements de cet été et pour leur montrer que cet endroit est magnifique pour pouvoir animer la Ville. On renforce l'accès à l'information par la mise en place de panneaux d'informations numériques au sein de tous les quartiers. On est en train de revoir l'offre de services de la piscine municipale pour qu'elle soit accessible à tous. Et enfin comme vous en avez déjà parlé, nous sommes en train de mettre en place une Maison des associations pour notre Ville et pour toutes nos belles associations.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole à Monsieur LEMAITRE pour les éléments relatifs au Pôle Patrimoine, Aménagement et Services Techniques.

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Un pôle qui porte beaucoup de budgets liés au maintien du patrimoine qui permet d'accueillir l'ensemble des services qui ont été développés par mes collègues élus.

Une section de fonctionnement dans laquelle on a 3 millions d'euros, dont 1,3 million dû aux fluides et de faibles recettes, mais ce n'est pas la vocation de la Mairie de faire rentrer de l'argent sur ce champ d'activité. Donc 65 k€, dont 45 k€ pour les fouilles archéologiques et la récupération des certificats d'économie d'énergie.

Sur la section de fonctionnement, cela a été plusieurs fois répété. On a une année de dépenses importantes liées à la fin des projets structurants pour la collectivité, donc 6,2 millions pour la salle de spectacle, la Ribambelle pour 600 k€, le marché global de performance qui arrive à son terme après 4 ans de remplacement des lampes pour 500 k€ et le cénotaphe qui sera remis en état avant la fin de l'année pour 450 000 euros. Et d'une manière récurrente chaque année, la maintenance et l'entretien de nos bâtiments, comprenant les grosses réparations des bâtiments, pour à peu près 1 million d'euros.

Ces chiffres accompagnent une politique ambitieuse qui est d'améliorer et d'entretenir le Seclin du quotidien. Donc, il y a d'importantes actions sur le cadre de vie comprenant l'éclairage public, la propreté urbaine, les espaces verts, la voirie et la mise en place de l'art dans la Ville, aménager la voie pour favoriser et sécuriser le stationnement en mettant en place une politique de stationnement lisible et partagée. Vous avez pu faire le constat sur la rue Carnot. Et, favoriser la mobilité des Seclinois d'aujourd'hui à travers la mise en place de modes actifs et l'intégration du mode doux et actif « le vélo dans la Ville ». Et entre autres dans une vision plus long terme, de s'inscrire dans la logique du SERM (Service Express Régional Métropolitain) qui offrira aux Seclinois à terme un doublement de fréquence des trains le matin et le soir pour aller travailler. Puis, le Seclin du quotidien n'est pas suffisant pour se projeter, donc on travaille bien au Seclin de demain par l'entretien vertueux de notre parc immobilier longtemps laissé à l'abandon. Je répéterai ce que j'ai dit en début du mandat et je l'assumerai jusqu'au bout : par la mise en sécurité des biens et des personnes, et par des aménagements adaptés, raisonnés, qui anticipent les contraintes pour les générations futures, puisqu'on a aussi une population vieillissante qu'il faut accompagner dans leurs usages.

Les investissements sont donc liés à un pic, comme on a pu l'évoquer à plusieurs reprises, du fait de la fin de projets ambitieux. Ce qui emporte ce pic est bien évidemment la salle de spectacle, le pavillon des expositions qui a subi des événements malheureux, le cénotaphe qui était en limite de stabilité et l'éclairage public qui nécessitait d'aller vers une ambition beaucoup plus poussée pour faire baisser nos consommations en kilowattheure et si possible, nos consommations en euros. D'autres grosses opérations hors PPI pour lesquelles j'ai pu évoquer les projets justes au-dessus : la démolition et la reconstruction de l'accueil périscolaire de la Ribambelle qui était également un bâtiment en fin de vie pour une livraison en septembre 2025, l'installation de tribunes pour le club de foot accompagnant l'ambition de cette activité sportive et enfin le déploiement d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Jules Verne pour s'inscrire dans la logique d'une production d'énergie louable, renouvelable, faisant baisser aussi notre impact carbone. Puis, il y a la suite du schéma directeur immobilier et d'énergie qui, comme on l'a toujours annoncé, passe par des cessions de bâtiments hors usage ou trop loin pour avoir un usage raisonné, donc le bâtiment de Ristolas et des bâtiments qui ne sont plus en exploitation ou des redéploiements d'usage dans d'autres bâtiments permettant de dégager une trésorerie, et nous permettant également de mettre les bâtiments essentiels et restants dans notre patrimoine à niveau.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEMAITRE. Toujours sur ce pôle, je passe la parole à Madame GAUDEFROY.

Madame GAUDEFROY : Merci, Monsieur le Maire. En 2025, nous allons poursuivre la métamorphose de la commune et façonner une Ville durable. Pour cela, nous continuons à embellir tous les quartiers de la commune. Nous poursuivons notamment la réhabilitation du quartier de La Mouchonnière. Nous poursuivons la rénovation des cimetières, notamment le jardin cinéraire sur le cimetière du centre. Cette année verra l'aménagement et la sécurisation du giratoire nord. Nous poursuivons le développement de la nature en Ville dans tous les quartiers. Nous continuons bien évidemment à diversifier les aides à la rénovation énergétique de l'habitat et poursuivons dans son ensemble la mise en œuvre du plan communal de développement durable.

Monsieur le Maire : Merci. La parole vous revient, Monsieur BACLET, pour les derniers éléments financiers puis la conclusion.

Monsieur BACLET : Nous allons maintenant parler un petit peu de la dette. Nous avons un stock de dettes aujourd'hui de 6 millions d'euros qui représentent quatre emprunts. Cette dette est diversifiée comme vous pouvez le voir avec quatre prêteurs : le Crédit Agricole, l'AFL, la Caisse d'épargne et le CDC. Par contre en type de risque, nous avons priorisé tous les emprunts à taux fixe. Par contre sous l'ancienne mandature, il y avait des emprunts à taux variable. C'est ce que vous voyez de l'ordre de 21 % qui nous reste encore aujourd'hui. Les comparaisons de l'endettement de Seclin par rapport aux autres communes de la même strate, c'est-à-dire celles qui sont entre 10 000 et 20 000 habitants, ces chiffres sont de fin 2023. À l'époque, nous avions un encours de dette de 4,8 millions qui est donc passé maintenant à 6 millions alors que la moyenne de la strate est à 14 millions. C'est pour vous dire qu'on n'est pas très gourmands. Nous avons un taux moyen de nos emprunts qui est de 2,46. Il faut savoir aussi que dans ces 2,46, nous avons aussi le taux des prêts à part variable qui sont de l'ordre de 4 %. Ils nous plombent un petit peu notre moyenne de 2,46 alors que les autres communes sont à 2,76. Nous avons aussi une durée de vie résiduelle de la dette qui est de 10,9 ans alors que pour la strate elle est à 13,2 ans.

Un petit focus sur le niveau d'endettement de 2025 parce qu'il est comparable à celui du Compte Administratif de 2018. Il s'explique par de nombreux projets d'investissement qui vont être financés. Concernant le fonds de roulement, le fonds de roulement est attendu en analyse financière à deux mois de rémunération de nos agents, ce qui représente 2,25 millions. Et là, nous allons l'afficher au-dessus, donc à 2,3 millions.

En conclusion, pour moi, un budget sain pour une Ville en mutation. La Ville se transforme avec l'aboutissement de nombreux grands projets illustrant une volonté de réhabiliter le patrimoine bâtiminaire de la commune dans le cadre exemplaire sur le plan énergétique et patrimonial. On ne va pas revenir sur l'ensemble des projets qui sont en cours. C'est un défi qui est accompli grâce à une gestion budgétaire sérieuse. On a une épargne brute qui est assez élevée, un fonds de roulement qui est conséquent, un endettement qui est sain. La culture de la recette lui permet de cofinancer la majorité de ses projets à 80 %. En conclusion, la Ville n'en oublie pas pour autant ses fondamentaux avec la mise en place d'actions remarquables telles que le renforcement de l'offre de la petite enfance et l'accompagnement de la parentalité avec le RPE et la Maison des 1 000 jours, l'accompagnement des associations avec la création de la Maison des associations, la mise à disposition du parc de la Ramie, l'accueil d'événements sportifs majeurs avec des retombées économiques que cela génère pour le commerce (exemple : le Tour de France), l'accent mis sur la dimension sociale dans tous les projets, le déploiement d'outils pour sécuriser la commune (donc, le CLSPD, le renforcement de la vidéoprotection) en lien avec le Maire et les « Voisins vigilants ».

Monsieur le Maire : Merci pour ces développements qui témoignent de la trajectoire qui est la nôtre depuis le début de ce mandat sur des objectifs, sur des orientations clairement calculées, mesurées, anticipées et qui sont portées par tout un collectif, donc je tenais encore à remercier chaque élu pour ces interventions. Je laisse maintenant la parole à ceux qui le désirent. Bien évidemment, Monsieur DECRAENE si vous souhaitez intervenir, vous le pouvez.

Monsieur DECRAENE : Merci. Bonsoir à toutes et à tous ! On a déjà fait pas mal de débats au DOB, donc cela va être rapide. Forcément, on va voter contre. Il faut qu'on se rende compte quand même que cela fait trois fois que vous augmentez les services en deux ans lissants. Alors encore une fois, vous allez l'appeler l'indexation, mais au final c'est la même chose. Si je donne un exemple, une famille qui payait 100 euros de service il y a trois ans payera dorénavant 150 euros. Vous allez me dire aussi que

l'ancienne majorité a augmenté les services de 2 % par an tous les ans, mais si on fait vite fait un calcul, il aurait fallu à l'ancienne majorité 25 ans pour arriver à l'augmentation que vous avez faite depuis 3 ans. Récemment, on a rencontré une famille et elle ne peut plus mettre ses enfants à des activités culturelles avec les augmentations. Donc petit à petit, chose qu'on dit depuis des années, vous privez certaines classes de sport et de culture et c'est vraiment dommage.

Après, on va voter contre aussi parce que quand on arrive en Commission tout est décidé alors que cela sincèrement fait 5 ans qu'on souhaite travailler pour les citoyens et la Ville. Sauf que quand on arrive en Commission, tout est décidé. On nous expose les choses et c'est juste pour dire après sur les délibérations du CM : vu en Commission. Ce n'est pas ce qu'on souhaite et cela fait cinq ans qu'on le demande. Après, il faut le vivre pour le croire. J'ai eu la Commission Finances juste avant le DOB qui était très bien et je l'avais déjà annoncé. Après, on a eu le Conseil municipal du DOB. Juste après, on a eu une Commission Finances où je pensais qu'on allait me présenter cela puisque c'était la Commission Finances pour le budget. On m'a représenté le DOB. On l'a voté une semaine avant. Une semaine avant, on l'a présenté en Conseil municipal. Et en fait, on ne me présente pas cela, on me présente le DOB. Donc, pourquoi est-ce qu'on a fait cette Commission ? Est-ce parce que vous étiez obligés de la faire avant le budget ? Enfin, je ne comprends pas. De plus, cela veut dire aussi qu'on a pris du temps à tout le monde, aux employés municipaux qui étaient présents le soir. Donc sincèrement, ce n'est pas possible. Je sais bien que le peu de Commissions qu'il y aura cette année, ce sera déjà décidé avant les Commissions.

Puis pour terminer, je voudrais parler un peu de l'état financier de la commune ou les dettes comme vous le dites. En cinq ans, vous avez fait trois prêts pour 4,5 millions d'euros sur les 6 millions puisque pour l'instant on a un total de 6 millions. En même temps, on voit bien aussi, même si c'est doucement, mais l'épargne s'effondre quand même. Et en 2025, cela sera encore pire. Donc si on fait vite fait, on fait des prêts. Malgré cela, l'épargne s'effondre. Sincèrement, cela ressemble quand même à du prêt à la consommation. On fait des prêts, on met sur compte courant. À l'instant T, on est beau sur la photo, mais en même temps pendant des années et des années ce sont les Seclinois qui payeront ces prêts. Puis, il y a une chose qu'on réclame aussi depuis cinq ans et qui n'est toujours pas annoncée au DOB, alors qu'on s'est dit que cela allait être mis dans le budget, c'est que normalement vous êtes obligés de mettre les indemnités, le tableau récapitulatif des indemnités des élus, individuellement, pour tous les mandats et pour toutes fonctions exercées. Or ça, vous ne les mettez jamais. C'est l'article 2123-24-1-1. Est-ce qu'il y a quelque chose à cacher parce que normalement c'est obligatoire ? J'ai encore bien regardé les autres communes. Souvent ce sont les communes de moins de 100 000 habitants, elles les mettent toutes. Et ici, cela fait cinq ans qu'on réclame, cela fait cinq ans qu'on n'a pas les éléments. Donc voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions de votre côté ou ça sera la seule intervention ? Non, mais je donne la parole à votre groupe. Est-ce la seule intervention ou y en aura-t-il d'autres ? A priori, il n'y en aura qu'une. Monsieur BACLET, vous souhaitez répondre ?

Monsieur BACLET : Oui. D'abord sur les indemnités d'élus, elles sont figées depuis le début du mandat. On avait démontré en son temps qu'elles étaient inférieures à celles qui existaient dans les mandatures précédentes. On va vérifier cette obligation. Il n'y a rien à cacher dans ce domaine. Elles ont été figées depuis le début du mandat.

Les prêts, alors j'ai essayé d'expliquer ça tout à l'heure, mais on a une année un peu charnière où on a fait beaucoup de dépenses. Il y a donc un pic d'investissement et on n'arrête pas d'en parler avec des subventions qui vont être payées avec du retard. Nous avons donc besoin de trésorerie pour avancer l'argent qui nous sera remboursé, y compris le FCTVA, la TVA qu'on va payer maintenant et qui nous sera remboursée que dans un an, un an et demi. Et, c'est donc l'objet des prêts qui sont contractés pour faire face à cette descente, à cette partie courbe basse. Mais, on sait que cet argent-là va nous revenir après de toute manière.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, Monsieur, attendez, Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : Oui, j'interviens en tant que membre de la Commission Finances juste pour répondre à une question. Il me semble que le DOB ne se vote pas. C'est une différence. D'autre part, si les chiffres présentés au DOB en Commission Finances et aujourd'hui étaient différents et divergents, ce serait inquiétant. Je pense que là on est dans une démarche de transparence qui est quand même cohérente et il est normal que les chiffres se ressemblent à chaque fois. Ça, c'était la première chose. Deuxièmement concernant les prêts, je crois que vous avez voté tout à l'heure le maintien du taux de fiscalité. Je vais vous lire quelque chose que j'ai reçu chez moi qui est : « *Le patrimoine communal est*

un autre sujet essentiel. Depuis cinq ans, peu d'investissements sérieux ont été réalisés pour entretenir nos bâtiments. Il est temps d'investir pour l'avenir ». Je passe la suite. Sans augmenter les impôts ? Sans faire de prêts ? Vous avez une recette magique ?

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur EL GHAZI.

Monsieur EL GHAZI : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question pour Monsieur DECRAENE parce qu'il y a quelque chose qui m'interpelle, c'est le fameux... La famille qui paye 100 euros en trois ans, c'est comme s'ils payaient 150 euros, donc une augmentation, si je comprends bien, de 50 %. Sauf qu'en faisant un calcul tout simple lorsqu'on fait une augmentation si je prends le cas d'un euro et qu'on augmente de 23 % comme l'augmentation qu'on a faite l'année dernière, normalement on multiplie par 1,23 et puis on multiplie par 1,017 pour les indexations. On arrive à 1,29, donc cela veut dire que l'augmentation que j'obtiens au cumulé est à peu près de 29 % sur les trois ans. Donc, on passerait de 100 euros à 129 euros. J'aimerais juste comprendre comment on obtient les 150 euros. Pareil pour ce que vous avez dit tout à l'heure quand vous avez dit qu'en fait il fallait 25 ans pour qu'on obtienne la fameuse augmentation des 50 %. Parce que ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est que vous vous êtes basé sur votre augmentation à vous, sur vos calculs à vous, comme quoi on a augmenté de 50 % en tout et qu'il fallait 25 ans, sauf qu'une augmentation est en puissance et n'est pas une multiplication par 25. Ce n'est pas du 2 % qu'on multiplie par... Enfin non, ce n'est pas une addition. Ce n'est pas qu'on ajoute 2 % à 2 % auxquels on ajoute 2 % en additionnant. C'est une puissance. Donc si vous faites 0,02 fois la puissance 25, vous n'obtiendrez pas une courbe qui va être de l'ordre de, je ne sais plus combien, une augmentation exponentielle. Au contraire, vous aurez une augmentation qui va être de plus en plus amortie. C'est pour cela que je n'arrive pas... Je voudrais juste comprendre comment vous arrivez à ce calcul-là.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE souhaite intervenir également.

Monsieur LEMAITRE : Oui, je voulais être rassurant vis-à-vis de la population. Effectivement, les prêts que nous faisons sont faits suivant une logique de bon père de famille comme tout investisseur peut le faire, c'est-à-dire qu'à un moment si on veut remettre un patrimoine à niveau ou si on veut investir dans un patrimoine, il faut savoir s'endetter raisonnablement. Et, les banques sont là pour garantir ce taux d'endettement aussi bien pour le particulier que pour les communes. Pour les communes, ce sont les Services des impôts, en tout cas les Services Garants des Finances qui nous accompagnent. Je me répète, mais soyons rassurants vis-à-vis de la population. Les prêts que nous avons relevés sont pour accepter ce pic d'investissements qui est dû à des projets ambitieux et qui dans le temps va se lisser par le remboursement par subventions. Donc, je suis tout à fait rassuré sur le caractère très sain de nos Finances. Je ne voudrais pas laisser par vos propos, Monsieur DECRAENE, faire croire à la population que nous sommes des irresponsables. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur GOULLIART souhaite intervenir également.

Monsieur GOULLIART : Oui, je voulais rajouter qu'il me semble qu'en fait on a beaucoup insisté – et ça, je pense que Monsieur LEMAITRE confirmera ce que je dis – sur le fait que l'idée est quand même de faire des économies d'énergie et tous les bâtiments qui sont faits sont efficaces à ce niveau-là. Pour la population si on avait laissé glisser sans faire de travaux, cela aurait entraîné une explosion des consommables qui n'aurait absolument pas été maîtrisée.

Monsieur le Maire : Merci. Alors Monsieur SPOTBEEN, vous souhaitez intervenir également.

Monsieur SPOTBEEN : Oui. Alors, je voudrais répondre à un tract qui a été passé il y a quelques semaines sur les commerces. J'ai lu : « *Les commerces de proximité sont en souffrance faute de dialogue avec la municipalité. Des commerces ferment ou sont en difficulté, comme notre libraire du centre de Seclin.* » Il paraît que l'opposition s'intéresse maintenant aux commerçants. Vaut mieux tard que jamais, diront certains. Personnellement, je trouve cela presque attendrissant. À un an des élections, vous découvrez qu'il y a des vitrines à Seclin. On dira un épisode : J'ai redécouvert ma Ville. Monsieur CORBEAUX, Monsieur PACINI, aujourd'hui, vous soutenez la Palette du Libraire, très bien. Mais concrètement depuis des années ? Nous, nous proposons un accompagnement d'URSSAF, des aides fiscales, des réunions avec les commerçants pour expliquer leurs problèmes. Quand vous étiez aux affaires, où étiez-vous ? Le centre-ville ne vous a pas attendu. Si, il vous a attendu, mais très longtemps. Je vais vous rafraîchir votre mémoire. De la rue Carnot à Marx Dormoy, je ne sais pas si

vous vous souvenez, mais des magasins ont disparu : Palais des sens, Esprit de famille, Bol d'oxygène, Guy Hoquet, deux supérettes dont une bio rue Carnot, Sweetine, Pergola Store, Alica, une vraie hécatombe commerciale. Puis, vous avez fait quoi ? Rien, ou alors très discrètement. Ces commerçants ont baissé le rideau. Silence radio. Pendant ce temps-là, vous étiez peut-être en train de faire chauffer vos appareils photo pour vos futures affiches électorales. L'année dernière, souvenez-vous, le souterrain en travaux. Coccimarket était en grande difficulté.

La boulangerie Le Pain du Fou a déposé le bilan. Encore une fois, aucune réaction de votre part, aucun message, aucun soutien. Vous aviez sans doute mieux à faire comme réviser vos slogans. Puis soudain miracle, à l'approche des élections, vous devenez passionné par le commerce local. Vous guettez mes publications pour courir poser en douce devant les vitrines. À croire que vous découvrez l'existence des commerces grâce aux posts Facebook. Mais pendant que vous dormiez, nous, on bossait. Nous avons vu arriver des porteurs de projets. Nous avons suivi la boucherie Steenkiste, la Palanquée, l'Albatros, le Felicilli. Ensuite, le Palais rue Carnot, des ongleries, le Bistronomique, la Collégiale, le Sushi, le Sabot Vert, l'Ardoise, Maong Bai, la Braise, Croc and Play, plusieurs barbiers, des enseignes de fenêtres, et n'oublions pas ceux de la zone commerciale, et aussi de nouveaux professionnels de la santé, médecins, kinés, psychologues, la société Filieris et tous les soins qui l'accompagnent, une autre maison médicale à côté de l'Expresso Holista avec douze professionnels. Un vrai renouveau de proximité avec de vraies personnes, des vrais projets, de vraies ouvertures. Alors, je vous fais une proposition. Au lieu de courir derrière les vitrines à l'affût de la prochaine photo, venez au matin. Monsieur CORBEAUX, vous pouvez venir à 6 heures du matin. Il n'y a aucun problème. Je peux vous faire faire le tour. On ira ensemble voir ce qui a changé depuis que vous n'êtes plus là. Le commerce local, ça ne se gère pas à coups de slogans préélectorales. Cela demande de la constance, du dialogue et du terrain, pas juste un appareil photo et un joli sourire. Mais bon, il vous reste encore quelques mois pour tenter de rattraper cinq ans d'absence. Qui sait ? Peut-être qu'à l'approche des élections, on vous verra même au prochain marché. Ce sera un vrai scoop ou alors le départ de votre campagne. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur CORBEAUX, vous souhaitez intervenir également.

Monsieur CORBEAUX : D'abord, ce n'est pas parce qu'on est à onze mois des élections qu'il faut avoir ce type de discours. Je le trouve déplacé avec des attaques personnelles que je trouve inappropriées lors d'un Conseil municipal. Je crois qu'on peut ne pas être d'accord sur un budget. On peut ne pas être d'accord sur les priorités. On peut ne pas être d'accord sur des choix budgétaires. Je pense quand même qu'après il faut se respecter. J'ai été élu plus de 20 ans à Seclin. Beaucoup de gens me connaissent ici. J'ai sûrement fait des erreurs. Je n'ai sûrement pas toujours été au rendez-vous. Je pense quand même que quand je me regarde dans une glace et quand je me promène dans Seclin, je ne suis pas non plus mécontent de l'énergie que j'ai donnée pour cette Ville. Je ne suis pas non plus mécontent de ce que les gens me reconnaissent dans la Ville et souvent me disent bonjour et me saluent, et respectent le travail que j'ai fait. Je respecte aussi le travail qui est fait par votre majorité, Monsieur le Maire, bien qu'il y ait des choses sur lesquelles je regrette quelquefois de n'avoir pas moi-même eu l'idée, mais je crois l'avoir déjà dit. Je crois qu'il faut se respecter. Or, l'intervention que vient d'avoir votre élu, je trouve qu'elle est irrespectueuse. D'une part, je le fais très naturellement, tout le monde me connaît, tout le monde le sait, je fais mes courses à Seclin. Après, chacun se regarde dans une glace, mais j'achète mon pain à Seclin. Je me fais couper les cheveux à Seclin. J'ai souvent acheté tous mes habits chez mon ami Delahaye qui a hélas disparu maintenant. Je fais prioritairement mes courses à Seclin. Je suis désolé, mais la Palette du Libraire je la connaissais bien avant qu'elle se trouve en difficulté. Depuis, je me suis moi-même interrogé. On devrait tous ici s'interroger. La première défense du commerce local, ce n'est pas la Ville. Ce ne sont pas des discours comme je viens de l'entendre. C'est surtout qu'on fasse prioritairement ses courses dans la commune et qu'on franchisse les portes des commerçants. Je n'ai pas besoin ici d'avoir de leçon. Je n'ai pas envie d'avoir cela. Je pourrais dire plein de choses sur Monsieur SPOTBEEN. Je pourrais dire plein de choses sur ce qui se raconte sur lui. Je peux lui dire plein de choses sur des épisodes qui m'ont marqué notamment lors de l'ouverture de Leclerc, mais je ne le dirai pas ici. Je peux lui dire en face, mais je n'utiliserai pas cette tribune pour déverser ma bile comme il vient de le faire. Je trouve cela irrespectueux. J'espère, Monsieur le Maire, pas forcément publiquement, qu'on pourra peut-être dans les 10-12 mois qui viennent faire en sorte que ce qu'on dit pour les réseaux sociaux, on le fasse aussi en Conseil municipal et qu'on n'attaque pas personnellement les élus comme cela a été fait. Je me trouve blessé personnellement par l'intervention qui vient d'être faite.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur EL GHAZI puis je conclurai le propos. Allez-y, je vous en prie.

Monsieur EL GHAZI : Juste avant, c'était une question sincère par rapport au calcul que vous avez dit.

Monsieur DECRAENE : Non, mais là-dessus.

Monsieur EL GHAZI : C'est un petit aparté. Je reviens vite fait là-dessus avant que j'intervienne sur autre chose. C'était vraiment une question sincère. Je me pose vraiment la question. Il faut tout de même que je te le dise, Pierre, ce n'est pas 25 ans, mais 13 ans si on partait dans le calcul. Mais, je suis quand même très curieux de savoir comment vous arrivez aux chiffres que vous annoncez. Après si c'est vrai, je suis prêt à l'accepter même si d'après mes calculs on est loin du compte.

Sinon alors au nom du groupe « Pour Seclin », je rappellerai qu'il y a cinq ans Seclin était à un tournant décisif. Nos finances étaient sous tension. Notre capacité d'investissement était limitée et la Chambre Régionale des Comptes nous avait alertés sur la nécessité de réagir rapidement. En 2020, le constat était sans appel : une capacité d'autofinancement quasi inexistante avec un taux d'épargne brute inférieur à 3 %, nous empêchant de prévoir des investissements ambitieux sans alourdir encore la dette, une capacité de désendettement de 7,4 ans liée à de nouveaux emprunts en ce temps-là, des charges de fonctionnement excessives représentant 71 % des recettes réelles de fonctionnement en laissant une marge extrêmement réduite pour financer de nouveaux projets, un taux d'absentéisme inquiétant de 6,2 % signe de dysfonctionnements internes et d'un mal-être au travail. Face à cette situation, nous n'avons pas reculé avec la majorité. Nous avons fait preuve de responsabilité, de rigueur et d'ambition pour redresser la barre et préparer l'avenir. Cinq années se sont écoulées et Seclin s'est transformé grâce à des décisions responsables et une gestion plus efficace. Nos finances sont désormais assainies. Notre capacité d'autofinancement quasi inexistante s'est fructifié avec un taux d'épargne brute à 8 % retrouvant un niveau sain nous permettant d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Notre capacité de désendettement est descendue à 5,9 années au lieu des 7,5 années au début du mandat, avant le mandat. Les charges de fonctionnement excessives sont redescendues à 66 % des recettes réelles de fonctionnement contre 71 %, je vous rappelle, en 2020. Le taux d'absentéisme inquiétant en ce temps-là est descendu à 3,42 %.

Au cœur de notre engagement pour une Ville plus moderne et dynamique, plusieurs projets majeurs vont être menés à bien transformant durablement le paysage de Seclin. Ainsi, la salle des fêtes a été repensée et transformée en une véritable salle de spectacle offrant un espace culturel de qualité et accessible à tous. Dans le même esprit de réhabilitation des infrastructures, le pavillon des expositions a laissé place à un vrai commissariat de police renforçant ainsi la sécurité et la proximité des forces de l'ordre avec les habitants. Parallèlement soucieux de préserver notre patrimoine et d'honorer notre histoire, le cénotaphe va être régénéré affirmant notre respect envers ceux qui nous ont précédés. L'attention portée aux générations futures a également guidé nos actions avec la reconstruction de la Ribambelle garantissant un cadre d'accueil modernisé et adapté aux besoins des enfants. Le sport et la vie associative n'ont pas été oubliés, la salle Durot va rouvrir ses portes après une remise aux normes offrant aux sportifs des conditions optimales pour s'entraîner et se dépasser. Enfin soucieux du bien-être et de la sécurité de tous, nous avons repensé le programme d'éclairage public pour allier efficacité énergétique, respect de l'environnement et renforcement de la sécurité dans nos rues. Chaque projet s'inscrit dans une vision globale d'une Ville qui évolue, se modernise et veille à offrir à ses habitants un cadre de vie toujours plus agréable et harmonieux.

Mais plus que les infrastructures, c'est notre engagement pour l'humain qui nous guide. C'est pourquoi nous avons fait de la jeunesse, de la culture et de la solidarité, des priorités : tout d'abord la jeunesse avec la création de la Maison des 1 000 jours et du relais petite enfance qui illustrent l'engagement de la commune à soutenir les familles et à favoriser le bien-être des enfants dès leurs premiers jours. Des ateliers d'éveil et des activités ludiques sont régulièrement organisés permettant aux enfants de développer leurs compétences sociales et cognitives dès le plus jeune âge. Pour les jeunes de 16-25 ans, Seclin propose un accompagnement diversifié visant à favoriser leur autonomie et leur intégration dans la vie active. Des initiatives telles que la bourse au permis de conduire sont particulièrement appréciées, car elles permettent à de nombreux jeunes d'accéder à des opportunités d'emploi. De plus, des projets intergénérationnels, comme des événements où les jeunes partagent des moments avec les seniors, renforcent les liens sociaux et cultivent un esprit de solidarité au sein de la communauté. Ensuite, le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des seniors en leur offrant des services variés qui répondent à leurs besoins spécifiques, des aides financières comme les chèques d'accompagnement personnalisés qui facilitent l'accès à des activités culturelles et sociales permettant ainsi aux seniors de rester actifs et engagés : Par exemple, des sorties organisées et des événements comme la « semaine bleue » offrent des occasions de socialisation réduisant l'isolement et favorisant le lien intergénérationnel. La mise en place d'animations à la résidence d'autonomie illustre

la volonté de la commune d'ouvrir ses structures vers l'extérieur et de faire bénéficier les seniors d'activités enrichissantes : des journées portes ouvertes et des ateliers variés, tels que des cours de danse ou des séances de théâtre, permettant aux seniors de s'exprimer et de partager des moments conviviaux. Ces initiatives contribuent à créer un environnement dynamique et inclusif où les seniors peuvent s'épanouir et maintenir les liens sociaux.

Enfin, la culture où la Ville de Seclin s'affirme comme un pôle culturel dynamique mettant en avant l'importance de l'art et de la culture dans la vie quotidienne de ses habitants. À travers des initiatives variées, elle favorise l'accès à la culture pour tous et renforce le lien social au sein de la communauté. Dernier exemple en date, « Seclin fait son Avignon », désormais un rendez-vous incontournable qui a abordé cette année le thème de la liberté en écho aux enjeux mondiaux, démontre que l'excellence culturelle peut être accessible à petit prix.

Après avoir relevé de nombreux défis, le travail complémentaire du groupe « Pour Seclin » et de « Forces Démocrates pour Seclin » a permis de retrouver une stabilité et d'envisager l'avenir avec sérénité. Si les Seclinois nous accordent à nouveau leur confiance lors des prochaines élections municipales, nous poursuivrons cette dynamique avec détermination.

C'est dans cet esprit que le groupe « Pour Seclin » votera en faveur de ce budget primitif 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DECRAENE, vous souhaitez reprendre la parole ? Oui, on a parlé de ne pas faire d'attaque personnelle. Je vois que vous respectez pleinement.

Monsieur le Maire : Non, du tout. Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Ce qui est dommage, Monsieur CADART, c'est qu'il est vrai que les derniers Conseils municipaux se passent bien entre nous, les réunions des présidents aussi. Ce qui se passe dans votre majorité, s'il y a trois listes aux futures municipales dans votre majorité, cela n'a rien à voir avec le Conseil municipal. Je demande officiellement, ici, que les interventions de Monsieur SPOTBEEN et de Monsieur EL GHAZI soit enlevées du compte rendu parce que là on est plutôt sur les municipales, les élections municipales que sur le Conseil municipal. Là, c'était hors sujet.

Monsieur le Maire : Vous revendiquez le fait que ce Conseil municipal puisse être un droit d'expression. Vous êtes le premier à revendiquer la censure. En tout cas, ces deux interventions apparaîtront bien dans le Conseil municipal. Si vous les considérez hors sujet, je trouve que l'intervention de Monsieur EL GHAZI au titre du groupe « Pour Seclin » est importante.

Je vais conclure le propos, si vous voulez bien. Je pense qu'il est temps maintenant de clore un peu les échanges autour de ce budget primitif. Je vous rejoins, Monsieur CORBEAUX, sur ce vœu peut-être un peu pieux d'espérer ou d'escompter que les attaques personnelles ne puissent pas prospérer en cette période qui s'annonce peut-être un peu plus tendue qu'à l'accoutumée. Moi, je n'ai ressenti en tout cas dans l'intervention de Monsieur SPOTBEEN pas d'attaques personnelles particulières. Il n'y a pas eu d'injures. Il n'y a pas eu de désinformation, de rumeurs, contrairement peut-être à des écrits que l'on peut retrouver traditionnellement. Et là, je me fais peut-être un peu polémique, mais si on pouvait balayer chacun devant sa porte avant de porter des jugements de la sorte, ce serait formidable que ce soit en Conseil municipal ou dans certains écrits. Monsieur WEKSTEEN, vous avez pu revenir effectivement sur des choses qui ont pu être rédigées, adressées à l'ensemble de la population où on n'est pas sur de l'attaque personnelle, mais cela lui ressemble quand même un petit peu. En tout cas, ce sont quand même des thèmes qui sont appréhendés en étant particulièrement orientés et en ayant, je pense, une orientation qui ne soit pas celle de la pleine information des Seclinois. On est plutôt sur de la désinformation. On est plutôt sur des rumeurs. On est plutôt sur des choses assez peu construites au final qui tendent à essayer de mettre le doute dans l'esprit des Seclinois. Et c'est pour ça que ce temps qui est consacré aujourd'hui au budget, j'en suis pleinement satisfait parce qu'il a permis de remettre les choses à leur place, de montrer, s'il en était encore besoin, de faire la démonstration de toutes les actions portées depuis le début de ce mandat, de toutes ces actions impressionnantes dans tous les champs d'activité où sur certains écrits on peut essayer de stigmatiser un peu les choses en disant : De toute façon, la majorité ne pense qu'à faire la fête, etc. Bon, preuve est faite. Je pense qu'ici on est loin de tout cela, qu'il y a une vraie vision derrière, il y a une vraie réflexion, il y a des moyens financiers déployés pour atteindre des objectifs, ceux que l'on s'est fixés et ceux que les Seclinois nous ont fixés comme orientations : redresser la Ville, redresser les Finances de la Ville, remettre à niveau les bâtiments de la Ville, redonner à Seclin une place à l'échelle métropolitaine, départementale, voire régionale, qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Son rayonnement aujourd'hui et l'ensemble des manifestations que nous portons tendent à avancer en ce sens afin de fidéliser un certain nombre de personnes sur notre territoire. L'attractivité, le rayonnement, c'est ça en fait. C'est de maintenir des

populations sur notre territoire qui ont peut-être vocation à partir ailleurs si elles ne retrouvent pas ce qu'elles attendent tout simplement dans leur schéma de vie. Voilà ce que je voulais dire en préambule sur les attaques personnelles. Je ne peux qu'appeler à ce vœu, celui d'éviter effectivement des attaques personnelles, mais je pense qu'il est important de faire en sorte que chacun puisse respecter cela.

Sur les augmentations de tarifs, alors je ne sais pas dans quelle langue le dire. Comment faire la différence entre une indexation et une augmentation, nous ne nions pas que l'année dernière nous avons procédé à une augmentation de tarifs et que depuis nous procédons à des indexations, que par le passé nous avons indexé là où par le passé, lors des mandats précédents, c'était une augmentation déguisée de 2 % chaque année. Et, Monsieur EL GHAZI a pu intervenir pour démontrer que cette indexation camouflée avait des effets bien plus importants qu'une simple augmentation de 2 %. Je tiens à rappeler quand même que nous venons de faire face à une période où l'inflation était particulièrement forte et que si aujourd'hui certaines familles peuvent se retrouver dans la difficulté, cela n'est pas qu'à raison d'une augmentation tarifaire qui pour les tranches les plus basses se résume à une augmentation de 5 centimes. L'exemple que vous prenez ce sont probablement les tranches les plus élevées. On a créé des tranches justement plus élevées pour que ces augmentations tarifaires soient appréhendées de façon proportionnée en fonction des capacités financières de chacun. Lorsqu'on a plus de moyens que d'autres personnes, il est normal de contribuer davantage. En tout cas, je pense que c'est dans la logique d'idées que vous pouvez défendre à gauche et je comprends mal aujourd'hui pourquoi vous vous opposez à quelque chose que l'on met en place qui correspond parfaitement aux idéologies que vous défendez au quotidien. Donc, chacun participe à proportion de ses facultés tout simplement. Je rappelle pour l'exemple que vous prenez de ce que certaines personnes prétendent ne seraient plus en mesure de pouvoir financer des inscriptions sur des volets culturels ou sportifs. Je vous invite à vous rapprocher des dites familles pour les informer que nous avons pris des mesures au sein du CCAS pour permettre l'accompagnement financier des familles en difficulté pour accompagner à l'inscription sur des manifestations culturelles ou l'inscription sur le paiement de licences auprès de clubs sportifs. Donc, ce que vous décrivez est parfaitement accompagné par ce que vous aviez appelé de vos vœux lors du Débat d'Orientation Budgétaire « un bouclier social ». Je vous disais que le bouclier social que vous exposiez est déjà mis en place.

Concernant votre participation aux Commissions, vous savez que je ne suis fermé à rien. Vous aviez fait la proposition lorsqu'a été évoqué le sujet de la FCP d'ouvrir le débat et vous aviez proposé le fait qu'on puisse se rencontrer à l'occasion de cette réflexion autour du club de prévention FCP. J'ai donc invité Monsieur VANDEKERCKHOVE à cette occasion et je me disais : on va pouvoir avoir un travail constructif, qu'on va pouvoir échanger, qu'on va pouvoir avancer ensemble dans la réflexion. Effectivement, on a pu échanger avec le Directeur de la FCP à cette occasion et trois jours plus tard je me retrouve sur les réseaux sociaux avec un article à charge qui apparaît dans la tribune du journal municipal. Est-ce cela que vous considérez comme étant un travail collaboratif ? C'est-à-dire d'obtenir de notre part des informations pour mieux les déformer derrière et de faire un procès à charge alors qu'à ce moment-là aucun arbitrage n'était pris sur la FCP. Au final, le Département continue de contribuer à l'accompagnement de la FCP dans les mêmes proportions financières. C'est donc beaucoup de vent pour rien au final. Ce n'est pas comme ça que je conçois les choses. Soit, on travaille de façon collaborative, constructive ensemble et, excusez-moi du terme, dans une confiance relative parce que maintenant j'ai appris à connaître votre mode de fonctionnement donc je vais mettre le mot « relative » derrière, soit on travaille en confiance, soit à un moment donné on a ce sentiment permanent de tendre la perche pour travailler ensemble pour mieux être trahi derrière par ce genre d'intervention. « Trahi », le mot est un peu fort. Je vous vois osciller, opiner du chef. Mais en tout cas, d'avoir quand même ce sentiment d'avoir essayé de contribuer à faire avancer les choses ensemble pour être étalé sur la place publique sur des choses qui in fine ne sont pas encore arbitrées. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Quant à l'inquiétude, qui est vôtre, relative aux emprunts pour lesquels nous aurions prétendument recours de façon abusive à l'emprunt, je rappelle que les conclusions du SDIE sont accablantes pour le bilan de la majorité précédente. Le SDIE que nous dit-il ? Il nous dit que si l'on veut remettre à niveau nos espaces bâtimentaires qui derrière desquels découle le maintien de nos services publics, c'est une enveloppe située entre 30 et 60 millions d'euros. Je ne sais pas si vous imaginez. Enfin oui, je suppose que vous imaginez ce que cela représente. Je serais très intéressé pour que vous puissiez me dire ce que vous feriez si vous étiez aux commandes. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas eu d'éléments de réponse. Les seuls éléments de réponse que j'ai obtenus de votre part c'est : J'augmente les impôts. Puis le lendemain dire : Non tout compte fait parce que cela semble impopulaire, on n'augmente pas les impôts. C'est : Non, on n'augmente pas les tarifs des services municipaux parce que vous comprenez cela semble impopulaire. On n'a pas recours à l'emprunt si j'entends votre propos. Bref, statu quo total. J'ai cru comprendre également dans vos publications que vous n'auriez pas non plus recours, parce qu'il

s'agit d'argent public, à des cofinancements de collectivités, départements, régions, États, Europe. Bref, vous n'auriez recours à rien : aucun emprunt, pas d'augmentation tarifaire, pas d'augmentation d'impôts, pas de recours à des cofinancements. Vous m'expliquez où vous trouvez les 30 à 60 millions d'euros ? Probablement sous le sabot d'un cheval rouge. Mais en tout état de cause, vous n'apportez nullement les solutions.

Donc, faire des incantations, dire « il n'y a qu'à, faut qu'on » et ne mettre aucun élément chiffré, aucune stratégie financière derrière, je trouve cela particulièrement léger. Voilà ce que je tenais à vous dire sur ce volet.

Concernant le taux d'épargne brute, il a été rappelé que lorsque nous sommes arrivés à la gouvernance il était de 3 %. D'année en année, on perd 50 % de notre capacité d'autofinancement. Chaque année, c'est 50 % en moins. En raison de quoi ? En raison d'emprunts, de subventions qui n'ont pas été obtenues pour les 2,6 millions pour la construction de la crèche. À l'époque, on nous a dit : Vous savez, Seclin est riche, on n'est pas à 2,6 millions près. C'est un peu léger. Ce sont autant de choses qui font qu'à un moment donné on a rogné sur nos capacités d'autofinancement et donc notre taux d'épargne brute était à 3 %. Depuis le début de ce mandat, tout le travail que nous portons – je sais que vous n'aimez pas ce terme – d'optimisation, de réflexion sur nos services, de faire mieux en dépensant moins, en mutualisant nos espaces qui accueillent les services publics pour réduire notre consommation énergétique, de remettre à niveau nos bâtiments pour aussi avoir une consommation énergétique moindre, tout ce travail aujourd'hui porte ses fruits. Nous sommes à 8 % de taux d'épargne brute, 3 % lorsqu'on est arrivés, 8 % aujourd'hui. Donc, ne venez pas dire que vous êtes inquiet sur notre taux d'épargne brute alors qu'on est en train de le rétablir, que notre capacité d'autofinancement est en train d'être rétablie. Voilà ce que je tenais à dire sur ce point.

Sur les indemnités de fonction, on va vérifier ce point, mais on est en totale transparence sur ce point. Je vous invite à ne pas lancer de fausses rumeurs, qu'on aurait des choses à cacher. Je sais que c'est un peu le sport national en ce moment de lancer des rumeurs. Mais, on est totalement transparent. Monsieur BACLET a pu le rappeler. On est en deçà de ce que prévoient les dispositions législatives sur ce point. Il y a une délibération qui est passée au début de ce mandat où on respecte parfaitement le cadre légal sans qu'il y ait de choses dissimulées ou de sujets d'inquiétude à laisser entendre auprès de la population, une fois de plus, pour semer le doute comme si à un moment donné nous profitons du système et que nous étions en train de nous gaver fort d'indemnités que nous percevrions alors que les services comme les élus travaillent d'arrache-pied pour essayer de rétablir la situation. Donc pas de fausses rumeurs, en tout cas sur ce point.

Je termine mon propos par des remerciements que j'adresse enfin et que je réitère auprès de l'ensemble de l'équipe municipale, l'ensemble des élus. Depuis le début de ce mandat, ils sont sur cette logique de travailler à des efforts consentis, de travailler à des projections qui sont les nôtres. Ce ne sont pas des projections de circonstances, mais parce que nous avons pensé les choses, parce que nous avons défendu une vision pour la Ville que nous appliquons aujourd'hui. Cette vision, nous avons pu la travailler durant les douze années d'opposition que j'ai connues au sein de cette Ville et qui nous ont permis de défendre dès l'origine de notre mandat une vision claire pour la Ville qui porte aujourd'hui ses fruits. Ces grands projets – j'en profite pour regarder la presse – n'arrivent pas à un an des élections. Non, c'est la conséquence du travail que nous portons depuis le début de ce mandat qui aujourd'hui porte ses fruits. Voilà ce que je tenais à dire à l'issue de ce débat autour du débat du budget primitif.

Maintenant, je passe au vote de ce débat. Monsieur PACINI, j'ai indiqué que j'intervenais en propos conclusif. Je pense que chacun a eu largement le temps de parole, donc je passe maintenant cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Votes en faveur de ce budget primitif ? Je vous remercie. Ce budget est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Alors, dites-moi Monsieur PACINI.

Monsieur PACINI : Je ne peux pas vous laisser dire que notre collègue Benjamin VANDEKERCKHOVE n'aurait pas relaté de manière concrète et explicite dans sa tribune ce qu'il a discuté avec vous lors de cette réunion dans votre bureau. Comme j'ai procuration pour lui, je me permets de parler à sa place. Merci.

Monsieur le Maire : Les débats sont clos. Mais ça, c'est son point de vue. C'est votre point de vue. Ce n'est certainement pas le mien.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
À 25 VOIX POUR.**

À 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

Monsieur le Maire : Donc, je passe à la délibération suivante si vous le permettez. Enfin même si vous ne le permettez pas, on passe à la délibération suivante, la délibération 5 relative aux attributions de subventions de fonctionnement aux associations. Monsieur BACLET.

Délibération n° 5

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – 2025

Monsieur BACLET : Oui, j'attends. Merci. Donc, délibération 5, attribution des subventions de fonctionnement des associations. D'abord les associations non sportives. Je rappelle que ces éléments ont été vus en Commission de prévention, sécurité, santé, handicap et vie associative le 17 mars 2025. Vous avez la liste de toutes les associations et des subventions qui leur sont proposées à côté. Simplement, je voudrais simplement vous dire qu'il y a 6 583 en provision parce qu'il y a des dossiers qui n'ont pas été rendus complets. Ensuite, nous avons gardé une subvention exceptionnelle de 7 000 euros et 15 000 euros de subvention à projets, dont 5 000 euros ont été sanctuarisés pour des opérations qui se passeraient sur la guinguette de la Ramie. 79 000 euros pour l'ensemble des associations non sportives.

Quant aux associations sportives, cela s'élève à 99 000 euros avec, comme tout à l'heure aussi, 1 874 euros qui sont en provision pour une association qui n'a pas rendu un dossier complet.

Cela représente donc en tout 178 000 euros pour les subventions.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'attribution de ces subventions. Alors bien sûr, les élus du Conseil municipal qui sont membres des associations ne peuvent pas participer ni au débat ni au vote. Vous avez la liste de tous les gens qui sont responsables, entre guillemets, dans les associations. Je voulais signaler qu'il y avait deux erreurs sur cette liste puisqu'il était écrit que pour l'association qui s'appelle les Amis du CMEM on avait mis Madame Cécile GABREL comme appartenant à cette association alors qu'il s'agit de Madame HUART. Il y avait aussi Monsieur DECRAENE qui était à l'Office municipal des sports qui n'existe plus et qui n'a pas non plus demandé de subvention.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ces délibérations ? Je précise, comme l'a rappelé Monsieur BACLET, que vous avez la liste des déports légaux par rapport à votre présence au sein d'associations. La loi prévoit que nous devrions sortir pour chacune de ces délibérations. Est-ce que vous nous autorisez à passer l'ensemble de ces délibérations en bloc considérant qu'on a bien pris acte que chaque élu se déportait au regard de la feuille qui nous a été présentée ? Je pense qu'on va gagner facilement trois quarts d'heure si on procède ainsi. Mais si vous voulez qu'on fasse autrement, on fait autrement. J'ai votre accord sur le fait qu'on passe la délibération ainsi ? Très bien. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité pour les associations qui seront très heureuses de pouvoir percevoir très rapidement les fonds qui auront été votés. Merci à chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération numéro 6, budget alloué à la formation des élus.

Délibération n° 6

BUDGET ALLOUÉ À LA FORMATION DES ÉLUS – 2025

Monsieur BACLET : La réglementation prévoit un budget compris entre 2 et 20 % de l'indemnité de fonction et donc il est proposé de mettre une enveloppe budgétaire d'un montant de 4 000 euros pour pouvoir financer des formations.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération numéro 7, modification du tableau des effectifs.

Délibération n° 7

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Donc ça, c'est une chose qui a été vue aussi au Comité Social Territorial (CST) du 20 mars. Comme très régulièrement, il est proposé d'accepter la suppression et la création de postes. C'est un toilettage du tableau des effectifs. Avant, il se faisait souvent juste avant le budget. Maintenant, nous essayons de le faire très régulièrement.

Il est donc proposé d'accepter ces mouvements dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, c'est encore à vous.

Délibération n° 8

RÉMUNÉRATION DES ACCOMPAGNEMENTS DES CLASSES DE DÉCOUVERTE ET DES CLASSES DE NEIGE

Monsieur BACLET : Là, c'est de la rémunération pour des accompagnements de classes de découverte et de classes de neige. Les communes organisatrices de classes de découverte et de classes de neige peuvent verser aux enseignants chargés d'accompagner les enfants une indemnité de surveillance. Il y a une procédure qui est assez complexe, donc je ne vais pas la détailler. En 2025 dans le cadre de la classe de neige qui s'est produite du 20 janvier au 1^{er} février 2025, deux personnes ont perçu la somme de 317 euros. Il convient donc de régulariser l'acte.

Il est proposé d'autoriser la rémunération et d'autoriser aussi la remise gracieuse de la rémunération.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Pas d'observations. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Suppression d'emplois permanents, délibération 9.

Délibération n° 9

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur BACLET : C'est aussi quelque chose qui a été vu au CST du 20 mars. À ce jour, il existe un poste à 50 %, donc un demi-ETP, d'un adjoint technique à la Direction des sports qui s'occupe surtout des travaux sur la piscine. Cette personne s'en va en retraite et il est proposé de supprimer ce demi-poste, donc un demi-équivalent temps plein, en mettant un temps complet dans le Service des sports pour une personne qui va à la fois s'occuper de l'entretien de la piscine, mais aussi des équipements sportifs, donc pour faire un temps complet.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Pas d'observation. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Dernière délibération pour vous, M. BACLET. Après, vous allez pouvoir vous reposer un peu.

Monsieur BACLET : Merci.

Monsieur le Maire : Délibération relative au mécénat.

Délibération n° 10

STRATÉGIE DE MÉCÉNAT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAS UNEXPO

Monsieur BACLET : Le mécénat, par la délibération du 7 juillet 2022, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à lancer une stratégie de mécénat. Dans ce cadre, la SAS UNEXPO souhaite soutenir la mise en œuvre de la Micro-Folie qui sera située au sein de la future salle de spectacle. UNEXPO s'engage à verser à la Commune la somme de 1 500 euros. À cet effet, une convention de mécénat doit être conclue entre les parties.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On peut remercier généreusement cette généreuse donatrice. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Maintenant, nous pouvons la remercier.

J'avais souligné une intervention de votre part lors du dernier Conseil municipal pour avoir peut-être un retour sur le bénéfice du mécénat dans le cadre des actions que nous portons. Sur le Carillon, nous avons obtenu un mécénat à hauteur de 5 452 euros pour la Micro-Folie pour laquelle on vient de voter une dotation de 1 500 euros. Pour la dernière tranche de la collégiale, nous en sommes actuellement à 6 686 euros. J'en profite pour faire appel aux généreux donateurs qui peuvent bénéficier de déductions fiscales s'ils abondent auprès de la Fondation du patrimoine à souscrire des donations en faveur de cette dernière tranche de la collégiale. Je pense que cela répond à votre question. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Merci, nous pouvons passer à la délibération portée par Madame RACHEZ sur la programmation du contrat de Ville 2025. Je vous passe la parole.

6. COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL

Délibération n° 11

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2025

Madame RACHEZ : Comme chaque année, la Ville élabore une programmation d'actions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville coordonné par la MEL. Ce travail est nourri par les services et les partenaires de la Ville avec les habitants. Cet appel à projets a pour but de favoriser le développement d'opérations de proximité sur les quartiers de la Mouchonnière. Cette programmation 2025 répond donc aux thématiques du nouveau contrat de Ville 2024-2030 voté au Conseil municipal de septembre 2024. Ensuite, je pourrais ajouter qu'en concertation avec les Services de l'État et nos différents partenaires, des Comités de suivi seront organisés à mi-parcours pour évaluer l'avancée de ces actions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la programmation 2025 du contrat de Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à adresser aux porteurs de projets associatifs concernés la notification attributive de subvention correspondante.

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations, des questions particulières sur ce contrat ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Délibération numéro 12, Madame RACHEZ, c'est toujours à vous.

Délibération n° 12

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES MOUCHONS

Madame RACHEZ : Cela concerne une subvention pour l'association les Mouchons. Il s'agit de l'opération « Un été pour tous » portée par les Services de l'État dans le Nord. Le but de cette opération est de faire de l'été un temps de divertissement pour les habitants des quartiers prioritaires et ainsi aussi de favoriser le renforcement du lien social. L'édition 2024 a été portée par les Mouchons associés aux habitants des quartiers prioritaires et des différentes associations du quartier et de la municipalité. Durant l'été, nombre d'activités ont ainsi été proposées au plus grand nombre. Et afin de mener cette opération, l'association les Mouchons a sollicité en 2024 une subvention de 2 500 euros à la Ville en complément des 4 500 euros octroyés par la Préfecture. Cette subvention n'ayant pas été versée en 2024, il convient de procéder à ce versement en 2025 et cette somme sera portée au budget 2025. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros à l'association les Mouchons.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? On la passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur GOULLIART. Délibération 13.

7. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 13

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LILLE3000 DANS LE CADRE DE LILLE3000 – ÉDITION FIESTA

Monsieur GOULLIART : La délibération numéro 13 porte sur la convention de partenariat entre la Ville et Lille3000. Comme vous le savez en 2004, Lille accédait au rang de capitale européenne de la culture et depuis c'est un rendez-vous régulier avec la Métropole de Lille qui emmène toutes les communes. Cette année, Lille3000 propose le thème « Fiesta » qui se tiendra du 26 avril au 9 novembre 2025. Lille3000 propose d'associer Seclin, ce qui nous permettra aussi de trouver des cofinancements pour la fête des harengs notamment et faire la fête dans la Ville. Pour que la « Fiesta » soit grande. On demande au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Lille3000 pour une bonne « Fiesta ».

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? C'est le dispositif porté par la Métropole et par Lille. Des observations ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Madame GABREL pour la délibération numéro 14.

Délibération n° 14

CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »

Madame GABREL : La délibération numéro 14 parle de notre candidature de la Ville au label « Ville active et sportive ». Notre Ville dispose de nombreuses infrastructures et équipements sportifs, d'associations sportives, de manifestations sportives et cherche chaque année à amener le sport à tous les Seclinois. Cette année, nous avons été labellisés « Terre de Jeux 2024 ». De ce fait, nous souhaitons voter ce soir notre candidature au label « Ville active et sportive » pour confirmer notre investissement dans ce domaine.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Avant de passer au vote, j'espère qu'on obtiendra cette labellisation. Je ne pense pas que ce sera trop dur compte tenu de l'ensemble de ce que nous portons en termes de manifestations, en termes de soutien aux clubs. Aujourd'hui, on voit que cela porte ses effets puisque le nombre de licenciés est passé en 4 ans de 2 400 licenciés à plus de 3 000 licenciés. C'est aussi un signe fort au travers des politiques que nous portons. Cela porte aussi ses fruits auprès des licenciés dans le retour à une pratique sportive favorable au vivre ensemble et favorable pour la santé. Merci.

Je passe au vote puisqu'il n'y a pas d'observation particulière. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Madame FRERE pour la délibération numéro 15.

8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 15

ACTUALISATION DES TARIFS POUR LES SÉJOURS DE VACANCES – ÉTÉ 2025

Madame FRERE : Délibération numéro 15 : Actualisation des tarifs pour les séjours de vacances été 2025. La Ville propose des séjours de vacances aux jeunes seclinois pendant la période estivale. Il convient de définir la tarification de ces séjours. Au regard de la proposition 2025 et la diversité des séjours, la participation des familles sera calculée en fonction du coût réel du séjour. Dans le cadre de sa politique inclusive, il est proposé que les familles bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé accordé par la Caisse d'Allocations Familiales se voient appliquer la tarification de la tranche 1 du coefficient familial.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifications ci-dessous et d'autoriser leur mise en place.

Monsieur le maire : Merci. Des observations ? Je n'en vois pas. Alors, y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Et il vous revient, Monsieur LEMAITRE, de porter la dernière délibération.

9. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 16

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LMH ET LA VILLE DE SECLIN DES ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER DE LA MOUCHONNIÈRE À SECLIN

Monsieur LEMAITRE : Monsieur le Maire, c'est une délibération pour la signature d'un avenant à la convention de gestion entre LMH et la Ville de Seclin. Nous sommes face à la réhabilitation d'un city-stade sur le périmètre de la Mouchonnière.

Dans le cadre de l'évolution des relations que nous avons avec LMH, qui change de statut juridique, il est proposé de revoir cet avenant de collaboration avec LMH et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer

Procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025

un avenant à la convention existant entre LMH et la commune. Cet avenant vise à transférer à la Ville la responsabilité d'entretien et de gestion du city-stade conformément au projet joint. Toutes les autres clauses, charges et conditions stipulées dans la convention initiale datée du 1^{er} août et du 23 octobre 2018 demeurent inchangées.

Il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document lié à cet avenant et à en garantir la mise en œuvre.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : J'ai pu remercier tout à l'heure les élus pour le travail collaboratif. Je vous passe la parole dans quelques instants. J'ai oublié dans mon propos, bien que je l'eusse à l'esprit, de remercier les Services encore pour ce travail partenarial entre les orientations voulues par les élus et la déclinaison technique et opérationnelle de l'ensemble des dispositifs qui nous semblent absolument indispensables pour l'évolution de la Ville. Donc, merci à l'ensemble des Services ainsi qu'aux élus. Monsieur CORBEAUX, vous souhaitez...

Monsieur CORBEAUX : Une petite réflexion que je ne vous ai pas donnée dans le cadre... À l'avenir, j'ai demandé à Monsieur LEMAITRE de ne plus utiliser le terme de « bon père de famille » parce que maintenant c'est un propos qui est discriminatoire et sexiste.

Monsieur le Maire : Je ne voudrais pas que nous puissions passer pour des personnes sexistes. Et donc en fonction de l'interlocuteur maintenant, ce que je dis c'est : en bon père ou en bonne mère de famille. Merci pour cette petite intervention.

Bonne soirée à tous. Et pour ceux qui le souhaitent, un verre de l'amitié est offert par la municipalité.

Séance levée à 20H27.

Approuvé au conseil municipal du 16 mai 2025

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à
la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

